6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE N° 1 02, 22 52 — A ROUBAIX N° 3 28 — A LENS N° 0 52 — A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste			
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Jeudi 26 Juin 1913

ÇA CRAQUE !

Il faut se garder de considérer le débat d'hier comme une solution définitive à la campagne dont nous avons pris l'initiative et à laquelle toute la presse de gauche s'est ralliée.

En réalité, les explications du Ministre de la Guerre ont été piteuses et, pour rallier l'opinion de la Chambre, le Président du Conseil s'est trouvé dans l'obligation d'annoncer l'enquête faite par dix colonels, et de promettre sur l'honneur que les résultats de cette enquête seraient publiés à l' « Officiel ».

Nous n'en demandions pas plus. Nous n'avons jamais eu la prétention d'argumenter sans contrôle, et nous sommes persuadé qu'aucun parti-pris d'optimisme ne résistera à la désastreuse réalité du sabotage de notre cavalerie.

D'ailleurs, le Gouvernement ne tient pas la corde en ce moment, et les gens de bonne foi reconnaîtront qu'il ne vit plus que sur des promesses ou des équivoques.

C'était avant-hier l'erreur grossière du général Legrand, commissaire du Gouvernement, obligé de céder devant la documentation implacable de Jaurès. C'était hier la promesse embarrassée de M. Barthou à propos du gaspillage des crédits militaires. En somme, on peut dire que la loi de trois ans craque de toutes parts.

Une consultation électorale toute récente a permis de mesurer les sentiments exacts du pays à l'égard des projets militaires gouvernementaux.

A Issoudun, dans le fief même de M. le Garde des Sceaux, le premier tour d'une élection législative vient d'avoir lieu. Trois candidats se trouvaient en présence : — aucun des trois n'a osé se prononcer pour les trois ans.

Deslinières, socialiste, et M. Dumont, radical-socialiste, se déclaraient partisans du « statu quo ». Ils obtenaient respectivement 4256 et 4249 voix. Le troisième, qui appartient à la catégorie suspecte des modérés baptisés autrefois « républicains de gauche », M. Guilpin, s'affirmait prêt à une solution transactionnelle : trente mois de service par exemple.

Ce M. Guilpin, qui avait obtenu 1485 voix lors des dernières élections, vit, du même coup, ce chiffre se réduire à 2913 suffrages.

Il s'ensuivit que M. Dumont, partisan des deux ans, qui n'avait eu en 1910 que 2382 voix, vit doubler le nombre de ses suffrages.

Cette seule consultation du suffrage universel serait suffisamment éloquente. Notre confrère « Le Radical » cite un autre cas plus significatif encore.

« Dans le Jura, dit-il, un canton était depuis quarante ans acquis à la réaction. Un candidat républicain est élu cette fois avec presque le double de voix de son concurrent : il était pour les deux ans, son adversaire pour les trois ans.

« En vérité, ce serait pour le parti républicain une folie et un suicide que de voter un projet de loi que rien ne justifie rationnellement et contre lequel se dresse le pays tout entier ».

Les républicains troisannistes entendront-ils l'avertissement que leur donne le suffrage universel ?

Nous n'osons le croire !

Vous verrez qu'il faudra le mois de mai 1914 pour qu'ils comprennent enfin toute l'étendue de leur erreur !

OPINIONS

POUR LES OUVRIERS — DE LA — FABRIQUE DISPERSÉE

Il y a intérêt à lire le compte rendu du dernier déjeuner mensuel de la Fédération des industriels et commerçants français. Au dessert, comme de coutume, on a mis sur le tapis — je veux dire sur la nappe — la question à l'ordre du jour, — je veux dire celle qui intéresse le plus et pour le moment les industriels et les commerçants. Il a donc été question de la loi projetée sur laquelle M. Aimé Berthod vient de faire un remarquable rapport, très fortement documenté et argumenté. Sans oser le repousser en bloc, ces messieurs jugent ce projet « dangereux ».

Et voici qui est caractéristique, et d'ailleurs très humain, trop humain : A la Chambre, les partis sont unanimes pour en finir avec les salaires dérisoires gagnés dans des taudis où l'on meurt autant de méphitisme et de fatigue que de faim. Devant l'affreuse détresse de Jenny l'Ouvrière, cousant quinze et dix-huit heures d'affilée pour ne pas toujours gagner vingt sous, il n'y a plus de cléricaux ni de libres-penseurs, de bourgeois, de nobles ou d'ouvriers. La gauche et la droite sont unies avec le centre pour réglementer le travail et le salaire des malheureuses que leur isolement empêche de défendre leur vie. Au déjeuner des plus hauts représentants de l'industrie et du commerce, on trouve la même unanimité : mais c'est pour s'élever contre l'intempestive protection qu'après l'Australie et l'Angleterre la France va accorder — quand le Parlement aura le temps — au prolétariat féminin dispersé.

Car le travail à domicile est surtout aux mains des femmes. On en compte deux cent mille à Paris. Pour toute la France, l'industrie du vêtement en emploie huit cent cinquante mille. Comme beaucoup d'autres femmes sont occupées par d'autres industries, faisant également travailler à domicile, on peut affirmer qu'elles dépassent de beaucoup le million, sur un total de quinze cent mille travailleurs des deux sexes voués à la fabrique dispersée. Quand on sait que le nombre des hommes l'emporte de beaucoup sur celui des femmes dans les ateliers patronaux, on peut dire que le travail à domicile est surtout un travail féminin. C'est d'ailleurs aux ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement que le projet rapporté par M. Berthod veut avant tout assurer les nécessaires protections de la loi.

Il n'est pas indifférent à ce propos de rappeler que les patrons du Haut-Rhin ont eu jadis une autre attitude, humaine aussi, mais bien vraiment humaine, devant l'effrovable massacre d'innocents que faisaient les manufactures de coton, à l'aurore du règne de Louis-Philippe. Dans son enquête de 1835, Villermé nous apprend que la Société industrielle de Mulhouse avait, à deux fois, par une pétition adressée aux Chambres [illegible] demandé une loi qui fixât la durée du travail des enfants dans les manufactures [illegible] vie ce fait aux méditations de M. André Lebon, président de la Fédération des industriels et des commerçants, et de M. Isaac, président honoraire de la chambre de commerce de Lyon.

Il faut être équitable, surtout envers ceux qui ne le sont pas. M. Isaac, qui a été l'orateur du déjeuner, juge le projet dangereux, mais il ne le repousse pas en bloc. Tout en admettant l'intervention des conseils de prud'hommes, dit le compte rendu, il voudrait la limiter au redressement des salaires abusifs et non à fixer un salaire type se rapprochant de celui d'une ouvrière travaillant en atelier. Certes, M. Isaac concède quelque chose : il admet qu'il est un taux « abusif » pour le salaire. On s'en doutait un peu, même avant les enquêtes ouvertes par le ministère du Travail ces dernières années, et qui ont mis au jour de si lamentables faits. Mais que de chicanes ouvertes, si le Parlement adoptait l'amendement suggéré par M. Isaac ! Où commencerait l'abus ? Combien une ouvrière à domicile pourrait-elle, et sur la même tâche, gagner de moins qu'une ouvrière en atelier avant qu'il y eût abus ? Et qui serait juge ? Le conseil des prud'hommes, composé de patrons et d'ouvriers. On veut donc les faire se battre comme des chiens autour de cette limite vague autant qu'élastique, et finalement n'aboutir à rien qu'à des conflits sur toute la ligne ! Voilà, ma foi, un joli travail de paix sociale !

Combien est à la fois plus équitable et plus sage le projet que rapporte M. Berthod ! Les prix de façon du travail à domicile sont fixés par les conseils de travail, ou, à leur défaut, par les conseils de prud'hommes, d'après le salaire habituellement payé à la journalière dans la région, ou d'après le salaire moyen des ouvrières en atelier exécutant des travaux analogues dans d'autres régions similaires. Le salaire obtenu par un travail de dix heures effectué à domicile ne doit en aucun cas être inférieur aux deux tiers du salaire obtenu dans le même temps par l'ouvrière en atelier.

On le voit. Outre l'économie des frais généraux, il y a encore une belle marge — trop belle à mon gré — pour les entrepreneurs qui font travailler à domicile. Sans compter qu'à raison de leur dispersion, il est possible d'ôter du temps avant que les ouvrières de la fabrique dispersée aient réussi à se joindre, à faire une force syndicale qui leur permette de sauter [illegible] minimum promis par la loi.

Ma pauvre Jenny, [illegible] bout de tes peines.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

CHOSES ET AUTRES

Métaphores

[illegible] *au savant des plus [illegible] incomparables. [illegible] Amérique [illegible] qu'il a obtenus en ce qui concerne la greffe des organes. [illegible] à Paris, les grands pontifes de la médecine et de la chirurgie [illegible] tous à faire hommage d'un merveilleux [illegible] [illegible] nous soit-il arrivé [illegible] chien ou chat, du tous ses viscères. Le patient [illegible] a pas le temps de souffrir. Comme il est mort, il n'a pas même la satisfaction de dire après l'opération : « C'est extraordinaire comme je suis léger ! » Il est vrai que les organes dont on l'a dépouillé continuent de vivre et que l'estomac poursuit son travail à la perfection. Mais l'opéré n'en sait rien [illegible] [illegible] [illegible] C'est dégoûtant !*

Les médecins, eux, n'ont pas de ces faiblesses. — Lorsque je visitai, dit le professeur Landouzy, le laboratoire de chirurgie expérimentale du docteur Carrel, je fus émerveillé. Un chien très gai et très gracieux vint gambader autour de moi. On avait, à ce chien, greffé sur une patte la peau d'un camarade. Un autre chien avait la moitié du front et une oreille blanches, alors que l'autre moitié de son front et son autre oreille étaient noires : il avait été scalpé et greffé ensuite. Un chat avait un rein transplanté, provenant d'un autre animal. » Que c'est beau ! Ce laboratoire du docteur Carrel, c'est proprement la chambre des métamorphoses. On ne trouve pas mieux dans la fable, ni même au cinéma.

Il est vrai que le chat au rein transplanté ne vécut que trois mois et qu'il y a, par les rues, des multitudes de chiens, gais et gracieux, que la nature, dans sa fantaisie, fit bicolores. Mais ce chat était sans doute un mauvais coucheur. Et quant à ces chiens des rues, qui se permettent d'avoir une oreille blanche et l'autre noire, sans que le docteur Carrel y soit pour rien, quant à ces chiens, est-ce qu'ils comptent et pourquoi M. le professeur Landouzy les regarderait-il ?

GRIFF.

CHRONIQUE

Le Litre de Pétrole ou le client distrait

Philippe [illegible] garçon très doux [illegible] par la diversité de ses aptitudes. Pas toujours [illegible] une carrière... Il fut [illegible] littérateur, poète, économiste, inventeur, etc. Mais il vit au jour le jour, nonchalamment, distraitement. D'ailleurs, il est tout à fait dépourvu de sens pratique et ignore l'art de se pousser dans la vie. Ajoutez à cela qu'il est d'une extrême timidité et vous ne serez pas surpris de le voir en si médiocre posture. Après avoir travaillé tout l'après-midi, il a quitté la chambre meublée où il vit seul, pour se réapprovisionner de pétrole. Dédaigneux du qu'en-dira-t-on, il tient à la main un litre, enveloppé dans un journal. Une fois dehors, il cherche des yeux un magasin « ad hoc » et aperçoit, à cinquante mètres, une enseigne transversale portant le mot : « Droguiste ». Philippe s'y porte immédiatement. Mais une fois en route, il songe à tout autre chose. Et comme il avait mal calculé la distance à parcourir, il entre automatiquement dans un magasin qui se trouve être celui d'un marchand de cravates.

LE MARCHAND DE CRAVATES, s'avançant vers Philippe tout songeur. — Monsieur désire ?

(Cette question directe arrache brusquement Philippe à sa rêverie. Stupeur ! Au lieu des brosses, des pots de cirage et des bidons auxquels il s'attendait, le voici parmi de chatoyantes cravates, des nœuds savants et des écharpes multicolores).

LE MARCHAND, répétant sa question. — Monsieur désire ?

PHILIPPE, d'un air ahuri. — Moi ?

LE MARCHAND. — Une jolie cravate pour monsieur ?

PHILIPPE, à part. — Est-ce idiot d'avoir des distractions pareilles ! Je n'ai pas du tout besoin de cravates, moi ! (Mais il est de cette catégorie de gens qui ne savent pas sortir d'un magasin sans acheter ; aussi répond-il d'une voix molle) : Oui, montrez-moi...

LE MARCHAND, très empressé. — Quel genre désire Monsieur ?

PHILIPPE. — Heu... (à part.) je voudrais bien m'en aller.

LE MARCHAND. — Une régate ? Un plastron ?

PHILIPPE, toujours à part. — Mais quoi est-ce que je ne m'en vais pas...

LE MARCHAND. — Une lavallière ? Monsieur a justement le genre artiste...

PHILIPPE, à part. — Quel abruti ! [illegible] bien mieux de vendre du pétrole ! [illegible] regardant [illegible] convenance.

LE MARCHAND. — Oh ! mais, Monsieur n'a pas tout vu ! Nous avons en magasin toutes les formes, toutes les nuances et toutes les dimensions. [illegible] Des nœuds tout faits, en blanc, en noir, en couleurs... Des nœuds à faire soi-même, pour cérémonies... des foulards... des écharpes...

PHILIPPE, résolument. — Montrez-moi [illegible] de meilleur marché.

LE MARCHAND, quittant la lavallière [illegible] — Quel prix voulez-vous mettre...

PHILIPPE. — Avez-vous quelque chose [illegible] ? (A part.) [illegible]

LE MARCHAND, montrant une vitrine. — Voici nos articles à 95 centimes.

PHILIPPE, à part. — Ah ! [illegible]

LE MARCHAND. — Mais je dois vous avertir que ces articles ne résistent pas beaucoup à l'usage.

PHILIPPE. — [illegible] un noeud.

LE MARCHAND. — Comme forme ?

PHILIPPE. — [illegible]

LE MARCHAND, ouvrant [illegible] — [illegible] votre affaire ! (Il [illegible] une cravate dont la seule vue donne des [illegible]) Voilà !

PHILIPPE, [illegible] agréablement [illegible] Oh ! [illegible]

.....

(Il a [illegible] assez. Il sort du magasin [illegible] de l'immonde cravate. Il est [illegible] contre ce marchand si bien avenant, et, surtout, contre lui-même. Quinze sous de fichus, à cause de ma distraction imbécile ! Et où la mettre, je pouvais la mettre, cette cravate, ou encore la donner... Mais elle est tellement « gueularde » qu'un nègre même n'en voudrait pas ! » — Tout congestionné par la colère et absorbé par ses récriminations mentales, il dépasse, sans s'en douter, la boutique du droguiste et entre délibérément dans un magasin de pianos.

LA MARCHANDE DE PIANOS, grasse, le teint éclatant et le plus joli sourire. — Monsieur désire un piano ?

PHILIPPE, regardant autour de lui d'un air hébété. — Un piano ?... (A part.) Ça, c'est le comble !

LA MARCHANDE, fixant sur lui des yeux très beaux, mais tout surpris. — Nous avons plusieurs marques : Erard, Gaveau, Pleyel...

PHILIPPE, à part, avec amertume. — Je ne peux pourtant pas lui demander la marque Saxoléine !...

LA MARCHANDE. — Vous voulez sans doute un instrument d'étude ? Je crois deviner que vous êtes artiste...

PHILIPPE, accablé, à part. — Elle aussi ! Mais quelle brute je fais !... Si j'osais m'en aller... (Haut.) C'est pour donner des concerts.

LA MARCHANDE, ouvrant un superbe piano à queue. — Des concerts ? Parfait. Tenez, voulez-vous essayer cet Erard-ci ?

PHILIPPE, qui ne connaît pas une note de musique, rougissant. — Non, merci, je ne suis pas en train, ce soir. (A part.) Et une femme, encore ! Je suis sans défense, contre les jolies femmes ! (Haut, timidement). C'est de combien ?

LA MARCHANDE. — Deux mille quatre ; c'est une vraie occasion.

PHILIPPE, préférant en finir tout de suite, d'une voix mourante. — C'est bon, envoyez-le moi...

LA MARCHANDE, ravie de bâcler si aisément une affaire. — Veuillez me donner votre adresse. Faut-il vous le faire porter demain ?

PHILIPPE. — Non, lundi prochain. (A part.) D'ici là, j'aurai changé de quartier !

.....

(Cette fois, c'est bien le sage qu'il se retrouve dans la rue. Un piano de deux mille quatre au lieu d'un litre de pétrole !... Dire que je vais devoir déménager cette semaine sans laisser d'adresse !... Toute ma vie bouleversée à cause de cette timidité stupide ! » Enfin, cette fois, ne nous trompons plus ; il [illegible] l'enseigne du droguiste : « Pas d'erreur ! » Il entre dans la boutique tout à fait [illegible].

LE DROGUISTE, à Philippe. — Monsieur désire ?

PHILIPPE, [illegible] — Un litre de piano.

LE DROGUISTE, stupéfait. — Hein ?

PHILIPPE. — Oh ! pardon ! je voulais dire une cravate de saxoléine !

LE DROGUISTE, très inquiet, reculant. — Oui, monsieur...

PHILIPPE, tendant son litre. — Mettez-en pour deux mille quatre !

(Et il attend qu'on le [illegible] [illegible])

LE DROGUISTE, tremblant, [illegible] — [illegible]

André [illegible].

ECHOS

UNIVERSITÉ

Une Université d'un genre tout à fait particulier vient d'être fondée en Allemagne par le professeur Walter Hassall.

Cette université poursuit le meilleur moyen d'arriver au parfait bonheur, et a institué une section pour « se perfectionner dans les sciences exactes matrimoniales. Les cours de zoologie et de biologie seront accompagnés de démonstrations au cinématographe, et après épreuves, on sortira de chez le professeur prévoyant, licencié ou docteur ès-sciences matrimoniales. Dès aujourd'hui, il est fait appel à toutes les bonnes volontés.

C'est égal, on n'est pas gai qu'au Portugal !

LA CUISINE FUTURISTE

Le futurisme envahit tout jusqu'à la cuisine. Que va-t-il advenir, si nous avons celle-ci dans le genre de la littérature sauce Marinetti ou de la sculpture retouchée — si peu — par Boccioni ?

On nous promet, par exemple, de l'omelette à l'absinthe, du rosbeef au kummel avec [illegible] de tomates farcies de [illegible]. Ce doit être exquis.

[illegible]

CHAPEAU

[illegible]

C'est terrible.

FÉCONDITÉ

Une heureuse nouvelle. La commission des [illegible] sa décision sur l'impôt qui devra [illegible] les [illegible].

Les célibataires, hommes et femmes, paieront un impôt progressif sur les revenus dépassant 1.000 francs, tandis que l'échelle progressive des gens mariés ne commencera qu'à partir de 2.000 francs. En outre, chaque enfant mineur fera bénéficier ses parents d'une réduction de 500 francs sur le revenu qui doit servir de base aux calculs du fisc. L'exemption, cependant, ne dépassera pas 5.000 fr.

Ne vous réjouissez pas trop de cette mesure qui serait excellente et si juste : c'est du Sénat américain de l'Etat de New-York qu'il s'agit.

GRÈVE DE MOINES

Dans la Russie de l'Extrême-Sud, non loin du Caucase, près de Maïkop, se trouve le grand monastère de Saint-Michel. Les religieux s'y livrent à de vastes cultures.

Le pater Ambrosius, qui les gouverne, comme archimandrite, paraît avoir de l'ascétisme des conceptions les plus intensives, tandis que les moines sous ses ordres voudraient bien se voir accorder quelques concessions au point de vue des plaisirs terrestres.

Déjà, il y a quelque temps, à cause de ces rigueurs, les esprits s'étaient échauffés à tel point que le Saint-Synode s'était vu obligé d'intervenir et de soumettre les institutions du monastère à une revision.

Cette inspection établit que, même les moines les plus sobres se plaignirent des repas que M. Ambrosius leur faisait servir et les estimèrent repoussants et immangeables. Les pauvres religieux étaient obligés même en hiver, de se promener dans un costume des plus sommaires.

M. Ambrosius, en effet, avait proscrit les pantalons comme une invention du diable.

La commission de revision partit et les frères espérèrent que leur maître leur ferait maintenant quelques concessions. Mais, malheureusement, tout restait comme auparavant.

Les moines ne le comprenaient pas ainsi. Il y a quelques jours ils décidèrent de se mettre en grève.

En attendant la réalisation de leurs prétentions économiques, c'est-à-dire surtout amélioration de leur nourriture et port de culotte, les moines ont refusé de lire la messe et de célébrer les vêpres et les frères lais ne chanteront plus au chœur.

L'autorité ecclésiastique, sur ces entrefaites, a dépêché un arbitre, avec la mission de ramener à l'obéissance les moines récalcitrants.

Le retour des « 3 ans » à la Chambre

M. Paté rend compte des travaux... d'escamotage de la Commission de l'armée. - L'Etat-Major n'en avait pas moins commis une erreur de 71.000 hommes, et le rapporteur doit constater qu'on pourra libérer par anticipation 48.000 hommes le 1er octobre prochain.

Le sabotage des achats de chevaux

M. Marc Doussaud pose, à l'occasion de notre campagne, une question au Ministre de la Guerre. - M. Etienne expose les premiers résultats de son enquête dont il tente d'atténuer la portée.

M. Barthou évite la transformation de la question en interpellation en prenant l'engagement d'honneur de poursuivre l'enquête jusqu'au bout et de prendre des sanctions rigoureuses contre tous les abus qu'elle pourra révéler.

(De notre envoyé spécial)

[illegible] la commission de l'armée, [illegible] commissaire qui donne un avis nouveau [illegible] du projet de loi sur les trois ans.

Ainsi que nous l'avions signalé, le général Legrand avait reconnu qu'il avait commis une « erreur » de 8.000 hommes. Or cette erreur, avouée en séance publique le matin, a disparu dans le huis clos de la commission l'après-midi. Il n'y avait plus que [illegible] hommes d'écart. Ainsi, suivant que le représentant de l'état-major est dans son cabinet, à la tribune de la Chambre en face du pays, ou à son fauteuil de la commission entouré de fidèles aveugles et sourds, les chiffres varient ! Combien nous sommes loin de l'immuabilité qui seule peut entourer un dogme du voile saint qui permet les génuflexions des fidèles.

Mais il est nécessaire de reprendre la question pour qu'on y puisse voir clair. Jaurès avait dit : « Les chiffres de l'état-major sont supérieurs d'environ [illegible] hommes au chiffre réel correspondant [illegible] demandé [illegible] ces [illegible] [illegible]

[illegible]

Signalons [illegible] lorsqu'on a entendu M. Lefèvre faire des déclarations qui auraient été mieux placées dans la bouche d'un représentant de l'état-major, sur les mouvements de troupes et sur la mobilisation. Il convient de remarquer en effet que le ministère de la guerre n'est pas lié par les paroles d'un député qui ne fait même partie de la commission de l'armée.

François LESCAZES.

Les atténuations d'effectifs

Paris, 25 juin. — Dès que la discussion du projet sur le recrutement et la loi de trois ans est reprise, c'est-à-dire à quatre heures et demie, M. Paté, rapporteur, monte à la tribune pour rendre compte des travaux effectués à la commission de l'armée dans sa séance de la veille.

M. Paté indique comment la commission a été amenée de nouveau à examiner les chiffres des effectifs, nos lecteurs le savent et nous n'y reviendrons pas.

Voici le résumé des conclusions du rapporteur :

M. PATÉ. — De tout ce qui a été dit à la Chambre, votre commission a conclu que les tableaux annexés étaient conformes aux prévisions du gouvernement et c'est un total de 672.836 hommes qui est demandé. Sur ce total, 23.000 hommes environ seront affectés à des unités à créer.

Sur les observations de M. Joseph Reinach la commission a reconnu que le pourcentage de 8 p. c. prévu pour les déchets était trop élevé et sur la proposition de MM. J. Reinach et Couesnon elle a réduit ce pourcentage à 6 p. c., ce qui réduit l'effectif à l'incorporation à 712,329 hommes.

Le rapporteur continue en se livrant à une étude rétrospective des effectifs, d'où il résulte que c'est 201,710 hommes qui seront demandés en octobre prochain.

Or, d'après les opérations des conseils de revision, les rengagements et les engagements, on constate qu'au 1er octobre prochain on pourra renvoyer par anticipation 48.000 hommes.

Et le rapporteur est obligé de constater que ce chiffre est supérieur à celui qui était indiqué au précédent rapport.

Cette constatation est accueillie par de très vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. C'est en effet la démonstration, si en tout compte des 23.000 hommes de troupes nouvelles, que l'on réclame 71.000 de plus que n'en réclame la loi des cadres.

Un nouveau discours de M. André Lefèvre

Ce renvoi supplémentaire [illegible] voici M. André Lefèvre à la tribune. Il vient combattre le contre-projet de M. Augagneur mais il profite de cette intervention pour rééditer à la tribune certaines parties de son discours. Il prend à partie M. Tissier, qui maintient énergiquement ses chiffres au sujet des dépenses militaires.

M. André LEFÈVRE. — C'est une illusion que l'on entretient dans ce pays que nous avons [illegible] pour les besoins militaires, des [illegible]. (Exclamations à gauche). [illegible] un devoir de [illegible]

[illegible]

M. André LEFÈVRE. — Non, monsieur [illegible] une atténuation, vous [illegible] tout à l'heure.

UN INCIDENT

[illegible] revenus à l'exposé, intéressant certes, mais dont fait des situations [illegible] et financières respectives de la [illegible], de l'attaque brusquée, des chemins de fer stratégiques allemands. Et [illegible] un petit incident.

M. BARTHOU. — Le ministre de la guerre allemand a reconnu que des travaux étaient [illegible] depuis plus de dix ans.

M. GODART. — Comment se fait-il que depuis 1901 notre état-major n'ait pas fait le nécessaire ? (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

M. TOURNADE. — Et le général André.

M. BOZIER. — Remontez donc au général Boulanger, Tournade. (Rires.)

M. Lefèvre déclare qu'il répondra plus tard, sans laisser intervenir un technicien, se posant ainsi en « commissaire du gouvernement in partibus », suivant le mot d'un de ses collègues, nous entendons donc rééditer les thèses sur la mobilisation russe et sur la valeur des réserves.

M. André Lefèvre déclare vouloir parler enfin du contre-projet Augagneur mais il se lance à nouveau dans une dissertation sur la mobilisation allemande, sur des données hypothétiques et c'est de là qu'il arrive à conclure : « Il faut délibérément abandonner le service de deux ans et revenir délibérément au service de trois ans ».

Nous revenons donc à la question des effectifs et c'est toujours la même équivoque. M. André Lefèvre ne parle que des troupes encasernées et oublie totalement de quoi se compose l'armée active mobilisée.

Pour la couverture, M. André Lefèvre annonce à la Chambre qu'après la loi de trois ans certains corps vont être portés en couverture. Et cette affirmation provoque des exclamations car malgré toutes les demandes d'explication sur la réorganisation de l'armée les divers orateurs n'avaient pu obtenir du gouvernement.

M. PAINLEVÉ. — Notre système consiste à dire qu'avec 50.000 hommes on peut assurer la couverture.

M. A. LEFÈVRE. — Nous sommes d'accord (Exclamations à gauche) mais la couverture n'est que le moyen et il faut assurer la consistance du corps de bataille.

Puis l'orateur continue en affirmant que la loi de trois ans permettra de gagner 24 heures pour la mobilisation sur la ligne de bataille et que ce délai peut décider du sort de la bataille.

C'est la principale raison pour laquelle M. Lefèvre est partisan de la loi de trois ans.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

F. L.